

Report of the Annual Meeting

Rapports annuels de la Société historique du Canada

Report of the Annual Meeting

L'instituteur laïque canadien français au 19ème siècle

A. Labarrère-Paulé

Volume 42, numéro 1, 1963

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/300618ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/300618ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada

ISSN

0317-0594 (imprimé)

1712-9095 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Labarrère-Paulé, A. (1963). L'instituteur laïque canadien français au 19ème siècle. *Report of the Annual Meeting / Rapports annuels de la Société historique du Canada*, 42(1), 102–115. <https://doi.org/10.7202/300618ar>

All rights reserved © The Canadian Historical Association/La Société historique du Canada, 1963

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'INSTITUTEUR LAIQUE CANADIEN FRANCAIS AU 19ème SIECLE

A. Labarrère-Paulé

Université Laval

L'éducation du peuple est une préoccupation récente. Au tournant du 19ème siècle, les bouleversements révolutionnaires, la naissance d'une économie de type moderne, l'éveil de certains pays à la vie parlementaire, en venant modifier ou transformer radicalement les structures sociales posent la question de l'instruction publique. Doit-elle être le domaine exclusif de l'Eglise ou de l'Etat? Le débat est ouvert au début du 19ème siècle en Europe comme au Canada français. L'Institution royale née de la loi de 1801 affirme les droits de l'Etat. La loi scolaire de 1829 met l'école sous le contrôle des députés tandis que périlicnt les écoles de Fabrique. Ce n'est que par les lois de 1841 et 1846 que s'affirme le caractère confessionnel de l'enseignement, ce qui ne signifie pas nécessairement le contrôle exclusif de l'Eglise. Tout au long du 19ème siècle, l'Eglise va peu à peu conquérir le domaine de l'enseignement primaire. Sa victoire ne sera totale qu'au début du 20ème siècle. Les événements de France des années 1880 - 1905 ne sont nullement étrangers à ce triomphe. Aussi est-il passionnant d'étudier dans ce contexte très particulier la place et le rôle de l'instituteur laïque. Le terme même d'instituteur — né en France en pleine révolution de 1789 — apparaît au Canada français entre 1822 et 1825; il est officialisé par les journaux de la Chambre d'Assemblée en 1835 - 1836.¹

Nous allons examiner brièvement les différentes étapes qui marquent la place et le rôle des instituteurs laïques au Canada français de 1836 à 1900 :

de 1836 à 1845, le temps des incertitudes. L'instituteur laïque voit des écoles élémentaires se fermer et en même temps s'ouvrir des écoles normales.

de 1845 à 1854, c'est l'éveil des instituteurs laïques avec la naissance de leurs associations.

de 1855 à 1857, le temps des grandes espérances commence avec Pierre-Joseph-Olivier Chauveau qui donne un rôle de premier plan à l'instituteur laïque.

de 1857 à 1875, c'est l'élan avec la fondation d'une presse pédagogique et la mise en vigueur de nombreuses améliorations.

de 1875 à 1888, les instituteurs passent par les crises de l'adolescence. Ils sont accusés d'être les apôtres du laïcisme.

¹ Michel Bibaud, *Bibliothèque canadienne*, 1825, p. 124, Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada 1835-1836.

de 1888 à 1900, nous pouvons constater la naissance d'une carrière pour les instituteurs en même temps qu'une soumission, parfois intelligente, à l'Eglise.

De 1836 à 1845, les instituteurs laïques au Canada français sont en proie aux incertitudes d'une profession inorganisée, déconsidérée socialement. L'année 1836 s'ouvre sur une contradiction fondamentale. Le Conseil législatif refuse de renouveler la loi des écoles élémentaires. Au même moment, la Législature approuve la fondation d'écoles normales pour former des maîtres. De toutes façons, l'intérêt soulevé par les questions d'éducation de 1836 à 1845 est considérable. Trois sources principales d'information nous aident à préciser cet intérêt. D'abord, les résultats de l'enquête menée par les parlementaires du *Comité permanent pour l'éducation et les écoles* formé en 1835-1836.² Cette enquête très documentée nous donne une image peu flatteuse de l'enseignement primaire dans les campagnes. Les abus sont fréquents: manque d'assiduité des élèves, visites faites irrégulièrement, détournements de fonds. Les écoles sont un excellent moyen de patronage politique pour les députés. Le problème central est celui de la compétence des maîtres: en général, peu capables, ces derniers n'ont aucun intérêt à se perfectionner vu les salaires misérables qu'ils reçoivent. Bas salaires et incompétence sont étroitement liés. Pourtant, de nombreuses réformes sont proposées. Certains vont même jusqu'à demander l'uniformité et la gratuité de l'enseignement: ces suggestions — qui cinquante ans plus tard soulèveront la fureur des ultramontains — sont bien accueillies. Les députés, dans cette enquête, ont peut-être embelli certains aspects afin de se disculper. Nous devons donc étudier une seconde enquête, faite dans un esprit totalement différent, celle de Lord Durham.³ Lord Durham n'aborde l'éducation qu'occasionnellement pour souligner le manque d'écoles, l'incompétence des maîtres, le système du patronage des députés et l'opposition du clergé catholique à ce que l'état lui enlève le domaine de l'éducation. De plus, Lord Durham voit tous les problèmes du Canada à travers l'opposition entre Canadiens français et Canadiens anglais: c'est une lutte non de principes mais de races. Arthur Buller, dans une annexe au rapport Durham étudie la situation de l'enseignement.⁴ Il note les mêmes défaillances que les députés et propose un plan de réforme scolaire dont le but est l'anglicisation des Canadiens français. Pour Buller, la législature et les habitants doivent soutenir financièrement à parts égales les écoles. L'instituteur ne doit avoir aucune activité politique. L'enseignement doit être très centralisé sous la direction d'un Surintendant de l'Instruction publique. L'uniformisation des méthodes d'enseignement est égale-

² Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1835-1836, appendice 0.0.

³ C. P. Lucas, *Lord Durham's report on the affairs of british north America*.

⁴ *Report of the commissioner of inquiry into the state of education in lower Canada*, reproduit dans C. P. Lucas, *op. cit.* tome III, appendice D.

ment demandée. Cet intérêt pour l'enseignement ne se limite pas aux sphères officielles et politiques. Une troisième source d'informations nous est aussi offerte par les journaux.⁵ De nombreuses polémiques y opposent partisans et adversaires de la taxe d'éducation. Les qualités et les défauts des instituteurs laïques y sont longuement exposés. Le refus de renouvellement de la loi des écoles élémentaires en 1836 n'entraîne pas automatiquement la fermeture de toutes les écoles comme le clament certains journaux de l'époque. Dans de nombreux cas, grâce à l'appui financier des habitants, les écoles continuent. Mais l'attitude de la Législature crée un climat d'incertitude au moment même où apparaît la première tentative de fondation des écoles normales. La loi de 1836⁶ organise pour les garçons des écoles normales laïques sans considération ni de langue ni de religion. L'Etat prend en charge le financement et la marche de ces établissements et y reçoit gratuitement les candidats à l'enseignement et les maîtres qui veulent se perfectionner. Laïcité, gratuité, organisation pédagogique sur le modèle américain, direction confiée à des européens: autant de thèmes délicats qui peuvent soulever des difficultés. Il ne semble pas cependant que les écoles normales vont devenir le champ clos des rivalités entre les Canadiens des deux races. La formation des institutrices est par contre confiée aux couvents catholiques des Ursulines et de la Congrégation de Notre-Dame. De 1836 à 1842, les trois couvents ont formé directement pour l'enseignement 23 jeunes filles. Le projet d'une école normale de garçons à Québec n'a jamais été réalisé. A défaut de documents, nous ne pouvons que suggérer comme causes de cet échec la jalousie pédagogique d'établissements privés rivaux déjà existants et l'opposition entre protestants et catholiques. Par contre, l'école normale de garçons de Montréal a fonctionné sous la direction du Français Regnaud, malgré les difficultés politiques de 1837 - 1838.⁷ Dix-neuf normaliens ont plus ou moins régulièrement suivi les cours de 1837 à 1842. Quatre seulement ont obtenu un certificat de capacité. Ces résultats très minimes ne sont pas cependant négligeables. Que des maîtres aient la préoccupation de se former est un pas en avant. Mais ceci ne veut pas dire que la race des instituteurs improvisés soit éteinte. Pourtant, depuis 1822 un manuel pédagogique rédigé par Joseph-François Perrault⁸ nous montre ce qu'on attend de l'instituteur idéal. Avec la méthode d'enseignement mutuel de Lancaster, le maître pourra diriger une école de plusieurs centaines d'enfants. Tout marche au commandement. Le rythme d'assimilation et de compréhension est réglé avec une précision effarante.

⁵ *La Minerve, Le Canadien, Le Populaire* (1836-1838).

⁶ *L'Acte pour pourvoir à l'établissement des écoles normales* sanctionné le 21 mars 1836 est devenu la loi 6 *Guill. IV, chap. 12*.

⁷ Nous avons trouvé des documents originaux sur le fonctionnement de cette école normale aux Archives du Séminaire de Québec, *Fonds Viger-Verreault* carton 98, numéro 77.

⁸ Joseph-François Perrault, *Cours d'éducation élémentaire à l'usage de l'école gratuite établie dans la cité de Québec en 1821*.

Cet instituteur idéal a existé mais il n'a vraisemblablement pas émigré en dehors des villes. La ligne de clivage la plus nette entre instituteurs de 1836-1845 ne se situe pas dans la distinction entre hommes et femmes mais se trouve dans leur répartition entre instituteurs des villes et instituteurs des campagnes. Les instituteurs des villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont en général compétents, dirigent des écoles réputées et contribuent à la formation de maîtres. Leur situation matérielle ne laisse pas toujours à désirer. Ils sont rarement logés à l'école, ce qui les laisse plus libres de leurs mouvements. Leur emploi paraît stable. Les salaires sont souvent de 100 livres par an pour les hommes mais ils diminuent de moitié pour les femmes : nous trouvons ici la racine du mal qui au cours du 19^{ème} siècle va entraîner la féminisation du corps enseignant. Pour former l'aristocratie de l'enseignement, nous pouvons ajouter aux instituteurs des villes ceux qui ont reçu une formation professionnelle, ceux qui viennent d'Europe, ceux qui polémiquent dans les journaux et ceux qui sont au service de familles privées. Nous négligeons quelques personnes cultivées, le plus souvent de notaires et des avocats, qui se dévouent pour enseigner ; mais elles n'épousent ni les inquiétudes ni les déceptions des maîtres d'école. Cette catégorie tend peu à peu à disparaître. Nous pouvons évaluer l'importance numérique de l'aristocratie enseignante de 100 à 150. La grande majorité des maîtres exerce dans les campagnes. En l'absence de statistiques précises, nous estimons que 1300 à 1500 instituteurs enseignent en 1836. Le nombre des religieux enseignants est infime, environ 60. Ainsi en 1836, 96% du personnel enseignant primaire est laïque.⁹ De 1836 à 1845, qu'il y ait une loi d'éducation ou qu'il n'y en ait pas, le sort de l'instituteur est toujours aussi précaire. Pourtant quelques instituteurs aiment leur profession et ils vont le prouver. En 1845, c'est l'éveil.

Le 15 mars 1845 naissent les premières associations d'instituteurs laïques du Canada français. Les documents sont rares, ayant pour la plupart disparu dans un incendie.¹⁰ L'association de Montréal compte 53 membres. Celle de Québec a débuté avec 60 membres et a atteint le chiffre de 130. Les travaux de ces associations peuvent se diviser en deux parties : discussions pédagogiques, améliorations à apporter à la situation de l'instituteur. Parmi les requêtes les plus importantes citons les écoles normales, une caisse d'économie, un journal pédagogique, l'uniformité de l'enseignement. Ces associations ont porté devant l'opinion publique les problèmes de l'instituteur. Elles sont à la base de tous les progrès futurs des enseignants. L'éveil des instituteurs laïques se marque aussi par deux manuels pédagogiques écrits l'un par

⁹ Nous avons prouvé ces chiffres dans notre thèse de doctorat ès lettres sur *Les instituteurs et les institutrices laïques au Canada français au 19^{ème} siècle*.

¹⁰ Des renseignements sont donnés par trois journaux : *Le Castor* (1844-1845), *La Semaine* (1864), *Le Journal de l'Instruction publique* (1857-1879).

Félix-Emmanuel Juneau en 1847 et l'autre par Valade en 1850.¹¹ Ainsi, des hommes de métier exposent une méthode à la lumière de leur expérience pratique. Mais les institutrices ne participent pas à cet éveil. Elles sont une entrave aux progrès de la classe enseignante au moment où la législation scolaire de 1846 s'intéresse enfin aux maîtres. Des bureaux d'examineurs sont créés à Montréal et Québec. Tous les instituteurs laïques devant passer un examen de capacité avant le 1er juillet 1856. Seuls les religieux et les femmes en sont dispensés : cette restriction est lourde de conséquences pour la composition future du personnel enseignant. En 1846, dispenser les religieux apparaît normal car ils sont peu nombreux et en général bien préparés. Quant aux femmes, cela se comprend beaucoup moins bien. Malgré ces restrictions, l'institution des bureaux d'examineurs est un grand pas sur la voie du progrès. Le nouveau Surintendant de l'Instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur, conçoit la fonction de l'instituteur comme très large. Il doit être un véritable éducateur connaissant la psychologie et le caractère de l'enfant et assumant en entier la tâche de le former. D'autres innovations viennent améliorer la situation du maître : en 1849, son salaire ne dépendra plus du nombre d'enfants présents à l'école ; en 1851, la fondation d'écoles normales est envisagée ainsi que la nomination d'inspecteurs d'école. Ceux-ci au nombre de 23 entrent en fonctions immédiatement. Un comité spécial nommé par l'Assemblée législative le 22 février 1853 pour s'enquérir de l'état de l'éducation nous donne, grâce aux rapports des inspecteurs d'école, une idée intéressante de la situation des instituteurs laïques au milieu du 19ème siècle.¹² Le président du comité, Sicotte déclare que "laissez-faire est le principe dominant de toute l'organisation scolaire". La principale cause du retard est la jeunesse et l'incompétence de la plupart des enseignants. Pour remédier à cette situation, les solutions proposées sont aussi simples qu'importantes : le domaine de l'instruction doit être indépendant de la politique, la participation financière de l'Etat doit être considérablement augmentée, les méthodes d'enseignement doivent être uniformisées, les instituteurs doivent avoir un salaire minimum et le droit à la retraite. Le rapport du Surintendant de l'Instruction publique, Jean-Baptiste Meilleur, pour l'année 1853 donne, à notre connaissance les premières statistiques sur la répartition du personnel enseignant entre hommes et femmes¹³ : 36.52% de personnel masculin et 63.48% de personnel féminin. La féminisation de l'enseignement, nettement affirmée depuis 1846, est due à l'inorganisation de la profession, à la politique des commissaires et surtout aux bas salaires que

¹¹ Félix-Emmanuel Juneau, *Dissertation sur l'instruction primaire par laquelle on propose de réunir à la fois les avantages pratiques de l'enseignement mutuel, du simultané et de l'individuel*, 1847, F. X. Valade, *Guide de l'instituteur*, 1850.

¹² Rapport Sicotte, *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada*, session 1852-1853, appendice J.J, # 5 du 11ème volume.

¹³ Rapport du Surintendant de l'Instruction publique 1853, *Journaux de l'Assemblée législative de la Province du Canada* 1854-1855, appendice B.

les femmes acceptent. Le personnel masculin ne comprend que 10% de religieux. Dans l'ensemble, les laïques représentent un pourcentage écrasant du corps enseignant au milieu du 19^{ème} siècle. Pauvre, négligé, victime de l'arrogance et du mépris, l'instituteur — surtout celui des campagnes — n'a que peu d'influence. Selon l'inspecteur John Bruce, "il faut travailler pour élever nos instituteurs tant en respectabilité qu'en intelligence". La racine du mal est dans la faiblesse des salaires: dans toute l'Amérique du nord, seul l'instituteur de l'Ohio est aussi mal traité que celui du Bas-Canada.¹⁴ Aussi, aucun jeune homme d'un peu d'énergie ne voudra devenir instituteur à moins qu'il n'ait la vocation chevillée au corps. La profession d'instituteur au Bas-Canada va-t-elle, dès sa naissance, devenir la proie des infirmes, des incapables et des femmes? Va-t-elle tomber en quenouille malgré l'éveil de quelques instituteurs et les premiers efforts vers la compétence? Mais en 1855, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau est nommé Surintendant de l'Instruction publique.

La forte personnalité de Chauveau va beaucoup aider à donner aux instituteurs confiance en leur métier et dans leur rôle social. Chauveau est le type même de l'homme cultivé, aux vives réparties, aux connaissances universelles dont l'action ne manque ni de solidité ni d'efficacité.¹⁵ Il a mené plusieurs carrières en même temps: journaliste, poète, romancier, historien, bibliophile, orateur, homme politique, administrateur, éducateur. Mais c'est comme éducateur que Chauveau nous intéresse. Pour lui, le but de l'éducation ne doit pas être de former seulement des professionnels mais surtout des marchands et des industriels. Dans son rapport sur l'instruction publique en 1855¹⁶, Chauveau souligne quatre réformes indispensables et qui font l'unanimité de l'opinion: amélioration du corps enseignant, uniformité dans les livres d'école, centralisation plus grande au département de l'Instruction publique, établissement dans chaque comté d'une académie et dans chaque municipalité d'une école modèle. Pour l'amélioration du corps enseignant, Chauveau propose une série de mesures très importantes: la fondation d'écoles normales, l'établissement d'un salaire minimum, la publication d'un journal pédagogique, les associations d'instituteurs, des cours de perfectionnement des maîtres l'été, la distribution de manuels d'enseignement, l'octroi de primes aux enseignants selon les résultats obtenus par les élèves. Il va rapidement mettre en pratique ses suggestions d'autant plus que l'Assemblée législative dans sa session de 1856 est le théâtre de vives polémiques autour des problèmes de l'instruction publique. Trois écoles normales sont fondées en 1857. Aux écoles normales de 1836 neutres, bilingues et réservées aux garçons succèdent les écoles de 1857 confessionnelles, séparées, "nationales", destinées aux garçons

¹⁴ L, *Renewed remarks on the state of education in the province of Canada*, p. 24.

¹⁵ André Labarrère-Paulé, *P. J. O. Chauveau*.

¹⁶ *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique du Bas-Canada*, 1856.

et aux filles. Pour les Canadiens anglais, l'école normale McGill mixte est un département de l'Université du même nom. Les Canadiens français ont une école normale à Montréal et une autre à Québec. Seule, cette dernière a réussi à organiser une section féminine. L'inauguration solennelle de ces écoles, avec les plus hautes personnalités du pays, est le jour de gloire de l'instituteur laïque : son rôle est exalté, il est le héros des temps modernes. L'organisation pédagogique des écoles est remarquable, peut-être un tantinet trop encyclopédique. Une centaine d'élèves les fréquentent dès l'ouverture. La fondation des écoles normales s'accompagne d'une plus grande sévérité pour la qualification des instituteurs en place. Une loi¹⁷ met fin à une distinction désastreuse en obligeant également les femmes à passer devant les bureaux d'examineurs. Six nouveaux bureaux d'examineurs sont formés. En 1857, 59% du personnel enseignant laïque est diplômé — les religieux sont dispensés de tout examen. Le nombre des institutrices a diminué car les incapables ont été renvoyées. Ainsi, la compétence du corps enseignant fait quelques progrès et les écoles normales ne pourront que les accélérer. Pour aider les institutrices et les instituteurs malades, vieux ou infirmes, une caisse d'économie est fondée le 22 décembre 1856.¹⁸ L'Etat et les instituteurs participent au financement. La pension sera payée au prorata des sommes en caisse. La loi lie ainsi la réussite de la caisse d'économie à l'enthousiasme des maîtres d'école. Or, en 1857, 5,81% seulement des maîtres cotisent à la caisse d'économie. Cependant le fonds de pension existe. C'est un espoir d'être aidé. Il suffit d'obtenir une amélioration des ressources en caisse. Les nouvelles associations d'instituteurs fondées en 1857 vont peut-être s'en occuper. D'inspiration officielle, ces associations sont conçues principalement comme un supplément de formation pédagogique et comme devant aider à l'amélioration de la situation de l'instituteur. Ainsi, les grandes espérances de 1855-1857 sont fondées mais l'instituteur est mis sous la tutelle du Surintendant de l'Instruction publique. Cet instituteur loué, encensé, va-t-on en profiter pour mieux le tenir en laisse? La fondation de la presse pédagogique va-t-elle l'aider à s'exprimer ou au contraire lui fournir des idées toutes faites et favoriser chez lui une paresse qui n'est déjà que trop grande?

Cependant, la parution du *Journal de l'Instruction publique* en 1857¹⁹ marque le début de l'élan des instituteurs laïques. Journal officiel, la publication de Chauveau veut être un véritable journal des familles où l'instituteur comme Monsieur Tout le Monde pourront trouver des articles qui les passionnent. Les collaborateurs du journal

¹⁷ Loi 19 Vict, chap. 14, art. 6.

¹⁸ Règlement pour la formation et la gestion du fonds de pension pour les instituteurs trop âgés ou trop épuisés par le travail pour continuer à se livrer à l'enseignement, dans *Journal de l'Instruction publique*, 1857, p. 27.

¹⁹ André Labarrère-Paulé, *Les laïques et la presse pédagogique au Canada français (1836-1900)*.

sont des intellectuels distingués qui risquent ne pas comprendre les véritables problèmes du maître d'école. Ce dernier se trouve très vite dépassé par les hautes préoccupations du *Journal de l'Instruction publique*. Aussi trois instituteurs laïques fondent en 1864 le journal le plus original de toute la presse pédagogique canadienne française *La Semaine*. Il ne dure qu'un an. Mais *La Semaine* est un jalon de plus sur la route suivie par l'élite des instituteurs au service de la classe enseignante. Revue de combat, elle propose des réformes détaillées et pratiques. Ses rédacteurs — Joseph Létourneau, Norbert Thibault et C.-J.-L. Lafrance — font preuve d'une grande liberté vis-à-vis du clergé. Ils ne nient pas l'importance de la religion mais ils pensent que l'Eglise n'a pas juridiction sur tout : certains domaines spécialisés ne sont pas de sa compétence. Ce sont des laïques qui enseignent, c'est donc à eux de régler toutes les questions professionnelles. Publication aux idées avancées, elle propose des solutions aux problèmes des enseignants et expose des plans de réforme. Tout est centré sur l'amélioration de la condition sociale de l'instituteur. C'est un véritable journal syndicaliste au sens moderne du terme. A la pointe de la lutte, *La Semaine* est un exemple de ce que peuvent faire trois instituteurs décidés et compétents. La revue meurt après un an d'existence. 1864 nous apparaît comme l'année apothéose des maîtres laïques indépendants et compétents. Immédiatement après commence le grignotage de leurs positions par l'Eglise. En 1865 paraît le premier manuel pédagogique écrit par un ecclésiastique, l'abbé Jean Langevin²⁰. Il nous présente une image de l'instituteur idéal. Mais, chose nouvelle, le maître considéré comme fonctionnaire public doit être en même temps très soumis au curé. Ne peut-on voir là un aspect de l'évolution du Canada français qui, surtout depuis 1857, donne une place de plus en plus importante à l'Eglise mais cette place n'est pas encore primordiale. Au moment où le maître laïque prend conscience de ses responsabilités, on essaie de lui donner un tuteur, le curé. Cela en irrite plusieurs. Tous les instituteurs ne sont pas prêts à la soumission au prêtre. L'élan se brise peu à peu. Ce sont les premières déceptions. Les résultats des écoles normales sont décevants. Les salaires n'ont pas augmenté et la caisse d'économie est un fiasco. Aussi, assiste-t-on à une féminisation du corps enseignant :

	Personnel masculin	Personnel féminin
1854	36.52%	63.48%
1874	18.68%	81.32%

²⁰ Jean Langevin, *Cours de pédagogie ou principes d'éducation*.

A cette féminisation, correspond une cléricisation du personnel masculin.

	Religieux	Laiques
1853	10.52%	89.48%
1874	22.03%	77.97%

La proportion des laïques reste cependant encore très forte en 1874: près de 78% du corps enseignant. Cependant les hommes désertent l'enseignement non seulement parce que cette profession est encore méprisée mais aussi à cause de la concurrence des femmes et des religieux qui se contentent de salaires à bon marché.

Beaucoup plus grave est la confusion qui se fait jour dans certains esprits entre laïque et athée. *Laïque* devient un mot de combat. De 1875 à 1888, la Province de Québec connaît des jours agités. En 1876, un procès est tenu à La Malbaie contre l'influence indue du clergé dans le domaine politique. Partout les ultramontains voient se glisser le serpent du libéralisme. La peur de la situation française hante les esprits. Des religieux français chassés de leur pays viennent au Canada français où ils voient partout des Jules Ferry. Les instituteurs laïques canadiens français sont, selon eux, des émules de leurs collègues d'outre-mer. C'est dans cette atmosphère fiévreuse que les enseignants laïques affirment leur personnalité. La presse pédagogique est le premier bastion dont ils s'emparent. Le *Journal de l'Instruction publique* est devenu de plus en plus indigeste et ne répond pas aux besoins des enseignants. L'arrêt de la subvention gouvernementale en 1879 le condamne à disparaître. Les instituteurs sont prêts à prendre la relève. Trois journaux pédagogiques naissent en 1880: à Québec le *Journal d'éducation* et *l'Ecole primaire*, à Montréal le *Journal de l'éducation*. Le *Journal d'éducation* insiste sur la soumission de l'instituteur aux autorités mais il meurt au bout de deux ans. Deux journaux se retrouvent face à face: *L'Ecole primaire* qui devient *L'Enseignement primaire* et le *Journal de l'instruction publique* (titre nouveau du *Journal de l'Education*). Ces deux publications, très pratiques, défendent les intérêts des instituteurs et, chose nouvelle, des institutrices. Elles se heurtent à l'opposition des Frères des écoles chrétiennes²¹. La presse pédagogique est attaquée car, porte-parole des instituteurs laïques, elle apparaît à certains comme très dangereuse. Les simplifications hâtives triomphent: le ciel est bleu, l'enfer est rouge. L'instituteur laïque est suspect parce que laïque. Selon les ultramontains, les instituteurs laïques ne peuvent que s'opposer aux

²¹ *L'Enseignement primaire*, 1885, p. 14.

instituteurs religieux. Deux partis sont en présence. D'un côté, les maîtres laïques soutenus par la plupart des libéraux et même par certains prêtres comme l'abbé Hospice-Anthelme Verreau principal de l'école normale Jacques-Cartier. Honoré Mercier, candidat libéral dans le comté de Saint-Hyacinthe, après avoir vanté les bienfaits de la Révolution de 1789, réclame l'enseignement obligatoire et insiste sur le rôle essentiel de l'Etat dans l'éducation²². Les ultramontains s'opposent à toute intervention de l'Etat: les enfants appartiennent aux parents. Enseignement obligatoire et opposition à l'Eglise vont de pair. Selon eux, tout le département de l'Instruction publique est un foyer de laïcisme; le Conseil de l'Instruction publique, malgré la présence des évêques, leur est suspect parce que présidé par un laïque. Les inspecteurs d'école sont des agents de laïcisation, les écoles normales, la Commission scolaire de Montréal ne sont pas sûres. Les ultramontains mettent dans le même sac le Surintendant Ouimet, l'abbé Verreau et Honoré Mercier. Parmi les ultramontains qui intéressent directement notre sujet, citons: Monseigneur Laflèche, évêque de Trois-Rivières, les Frères des écoles chrétiennes et principalement le Frère Réticius, le sénateur Trudel et l'immense majorité des curés de campagnes. Du côté des instituteurs laïques, signalons Monseigneur Taschereau et l'abbé Verreau. De 1875 à 1888, la lutte va se poursuivre sur deux plans s'imbriquant d'ailleurs fréquemment l'un dans l'autre: attaque contre les cadres institutionnels de l'Instruction publique, polémiques violentes autour de l'influence des instituteurs laïques. En 1875, le ministère de l'Instruction publique est supprimé: il rappelait trop le rôle de l'Etat dans l'éducation. Les maîtres laïques, attaqués de toute part, adressent en février 1881 un Mémoire aux évêques de la Province de Québec²³. Respectueusement insolent, ce Mémoire insiste sur "le sentiment de malaise et de défiance qui existe contre les instituteurs laïques d'autant plus regrettable qu'il semble s'accroître au lieu de disparaître". Pour plusieurs membres du clergé, il semblerait que l'organisation scolaire est anticléricale et que les maîtres laïques sont des impies. Selon le Mémoire, l'Etat doit se charger de l'enseignement et la religion doit seule être sous la responsabilité directe des évêques. De quoi faire bondir l'ultramontain le moins déchaîné! L'ère des grandes polémiques est ouverte. C'est dans un climat passionné que vont se dérouler de 1880 à 1886 plusieurs débats autour de l'enseignement. Plus tard, Pie X recevant un pèlerin canadien

²² Honoré Mercier, *Le candidat libéral du comté de Saint-Hyacinthe, son passé et son présent*, p. 15-16.

²³ *Mémoire présenté par les instituteurs laïques catholiques de la Province de Québec à leurs Seigneurs les Evêques de ladite province, faisant partie du Conseil de l'Instruction publique.*

s'écrie: "Canada? Ah oui... Chicane... chicane..." Nous ne pouvons ici que signaler les trois principales polémiques:

- la polémique entre l'abbé Verreau et le Frère Réticius, visiteur de la Communauté, à la fin de 1880²⁴
- la polémique autour des écoles normales entre l'abbé Verreau et Monseigneur Laffèche en 1881²⁵
- la polémique autour de la Commission scolaire de Montréal de 1882 à 1886.

Toutes ces polémiques sont en définitive tournées contre les maîtres laïques. On les accuse de vouloir bouter l'Eglise hors de l'école. Cette agitation ne vient que s'ajouter aux problèmes permanents du personnel enseignant et aggraver la crise de qualité des instituteurs. Car le maître déjà mal apprécié sur le plan professionnel est de plus suspect. Il lui faut de l'héroïsme pour rester dans l'enseignement. Aussi beaucoup démissionnent car si l'on menace toujours de fermer les écoles normales et d'interdire l'enseignement aux laïques, il vaut mieux se chercher une autre carrière. La féminisation s'accroît de 1876 à 1888:

	Hommes	Femmes
1876	19.37%	80.63%
1888	16.48%	83.52%

Mais, fait nouveau, il y a un effort très net de cléricisation de l'enseignement primaire. A partir de 1881, "on commence dans plusieurs écoles à remplacer les laïques par des religieux. On a vu même des personnes remercier l'instituteur laïque en donnant pour raison que tout enseignement appartient à l'Eglise, en vertu de ces paroles: ite et docete"²⁶. Le clergé séculier et les congrégations font un effort considérable de 1885 à 1887 pour supplanter les maîtres laïques:

²⁴ Frère Réticius, *Réponse aux cinq lettres du R. M. Verreau*.

²⁵ H. A. Verreau, *Mémoire en réponse à mgr Laffèche du 22 février 1881*.

Monseigneur Laffèche, *Réponse au mémoire de l'abbé H.-A. Verreau*.

Abbé Verreau, *Réplique au second mémoire de Mgr l'évêque de Trois-Rivières*.

²⁶ H. A. Verreau, *Etats de service de l'école normale Jacques-Cartier 1857-1884*, p. 22-23.

Instituteurs laïques ou religieux	1885-1886	1886-1887	Augmentation	Diminution
Prêtres séculiers	146	345	199	—
Frères des écoles chrétiennes	127	224	97	—
Clercs de Saint-Viateur	101	140	39	—
Laïques	310	296	—	14

La cléricatisation est moins forte chez les femmes. Cependant, les laïques restent encore la majorité dans l'enseignement mais de 1876 à 1888, leur importance a diminué considérablement et ceci en relations directes avec les polémiques attaquant le maître laïque.

	1876-1877	1884-1885	1886-1887	1887-1888
Laïques	65.30%	61.0%	54.05%	52.51%
Religieux	34.70%	39.0%	45.95%	47.49%

Cette concurrence religieuse n'est pas uniquement le résultat des bons sentiments des commissaires voulant arracher les enfants des mains des maîtres laïques. Il entre en jeu une considération beaucoup plus matérielle: les instituteurs religieux, soutenus par leurs communautés, se contentent de salaires beaucoup plus faibles que les laïques. La situation du maître s'aggrave: bas salaires, incertitudes de la loi des pensions. Seuls restent dans l'enseignement ceux qui ont la vocation. Dans toutes ces luttes, leur personnalité s'affirme et de 1888 à 1900, on assiste à la naissance de la carrière d'instituteur.

De 1888 à 1900, le fossé se creuse entre les maîtres actifs, compétents et les incapables. C. J. Magnan devient le chef de file des instituteurs progressistes. Il insiste sur le rôle de l'instituteur laïque mais se soumet à l'Eglise sans enlever à l'Etat une part de responsabilité dans l'éducation. "L'Eglise et l'Etat doivent être dans l'école, l'Eglise occupant la première place, l'Etat servant cette dernière"²⁷. La position du laïque envers les ultramontains est très délicate. Ceux-ci ne doivent pas le soupçonner. Aussi les instituteurs laïques tournent tous leurs

²⁷ Magnan - Tardivel, *Polémique à propos d'enseignement*, p. 60.

efforts vers l'organisation de leur profession. D'abord, ils s'attaquent au problème de la compétence. En 1896, les 24 bureaux d'examineurs sont enfin remplacés par un bureau unique de dix membres qui aura seul avec les écoles normales le droit d'accorder des brevets après un examen très sérieux. Des conférences pédagogiques sont spécialement organisées pour les institutrices. En 1898, *L'Enseignement primaire*, devenu le seul journal pédagogique de la Province, est envoyé gratuitement à tous les enseignants. Les associations d'instituteurs sont très actives. Le fonds de pension fonctionne convenablement. Mais les instituteurs n'arrivent pas à obtenir la fixation d'un minimum de salaire. Cet effort d'organisation de la profession arrête la féminisation et la cléricisation du corps enseignant : les hommes représentent 19.42% des enseignants en 1892 et 20.19% en 1900. En 1900, le pourcentage des religieux a diminué par rapport à 1888 : il est passé de 47.49% à 43.65%. La carrière d'instituteur est née mais elle offre encore peu d'avantages.

Nous voudrions pour terminer faire ressortir quelques thèmes majeurs :

Le laïque est le véritable créateur et organisateur de l'enseignement primaire au Canada français au 19^{ème} siècle. Jusqu'en 1880, date à partir de laquelle la majorité des ecclésiastiques l'ont combattu, il n'est nullement en retard sur ses collègues des Etats-Unis et d'Europe. Trois manuels pédagogiques écrits par des laïques paraissent avec une avance de 15 à 43 ans sur le premier manuel pédagogique rédigé par un ecclésiastique. Il faut attendre 1900 pour que naisse le premier journal pédagogique fondé par des religieux, alors que durant tout le 19^{ème} siècle la presse enseignante laïque fait preuve d'une grande vitalité ;

— le laïque est le véritable fondateur d'une pédagogie inspirée par la mentalité et les besoins des Canadiens français. *La Semaine, l'Ecole primaire, l'Enseignement Primaire, Le Journal d'Education, Le Journal de l'Education, Le Journal de l'Instruction publique* donnent par leurs articles une idée très avantageuse de la pensée pédagogique canadienne-française. Les religieux, venus le plus souvent de France, font beaucoup moins effort d'originalité ;

— la supériorité pédagogique du laïque s'accompagne d'une supériorité numérique qui, si elle diminue au cours du siècle, ne se dément pas :

— en 1836, 96% de laïques contre 4% de religieux

— en 1900, 57% de laïques contre 43% de religieux ;

— les laïques ont par leur association d'instituteurs formé une véritable classe enseignante ;

— le mythe de l'instituteur laïque, clé de voûte de la société est très répandu au cours du 19^{ème} siècle, mais peu à peu son rôle est grignoté par le prêtre;

— la majorité des curés de campagne n'ont pas aidé l'école primaire tenue par des laïques mais l'ont au contraire combattue surtout à partir de 1880;

— les années 1880 ont vu s'affronter les ultramontains et les laïques. Si l'importance du laïcisme a été exagérée par les ultramontains, elle n'est cependant pas négligeable. A notre avis, l'issue des combats autour de l'éducation entre l'Eglise et l'Etat n'est certaine qu'à l'extrême fin du siècle;

— l'Eglise a intérêt durant le dernier quart du 19^{ème} siècle à voir s'affaiblir l'instituteur laïque. Elle le combat directement en donnant à l'école primaire des religieux qui peuvent se contenter de bas salaires. Indirectement, elle favorise la féminisation du personnel enseignant. Les jeunes filles sont plus maniables. Leur incompétence même est un gage de tranquillité;

— l'Eglise en favorisant la confusion laïques — ennemis de la religion a sapé l'influence du maître d'école;

— à la fin du siècle, le maître laïque tombe victime à la fois d'une profession qui commence à peine à devenir une carrière, de l'Eglise, des événements de France et du Manitoba;

— l'histoire de l'instituteur laïque au Canada français ne peut se comprendre sans l'obsession et la peur de l'exemple français;

— la victoire de l'Eglise est fort tardive. L'arrivée massive des religieux chassés de France au début du XX^{ème} siècle va la rendre complète.

Le XIX^{ème} siècle canadien-français est un siècle vigoureux, rempli de polémiques. Les laïques n'ont pas encore abdiqué. La Province de Québec est parcourue par tous les grands courants du monde contemporain. L'Eglise y est un élément important certes, mais non point unique. Tout ne tourne pas autour d'elle. La théocratie ne sera victorieuse qu'à la fin du siècle. Cette victoire voit la défaite ou du moins l'effacement du laïque. C'est à la fin du 19^{ème} siècle que se développera la peur des responsabilités du laïcat canadien-français et son complexe d'infériorité et de culpabilité.